COMMENT RÉGLER LES COTISATIONS RACD

- Par chèque adressé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'AGESSA

- Par virement sur un compte spécifique libellé comme suit :

N° AGESSA / RACD / Période concernée* / Raison sociale

* 1er trimestre 2015 = **151**
2è trimestre 2015 = **152**
Année 2015 : **15A**

RIB

10107	00228	00350912917	48
Code banque	code guichet	numéro de compte	Clé RIB

IBAN

FR76 1010 7002 2800 3509 1291 748

CODE BIC

BREDFRPPXXX

☑ Pour en savoir plus sur les modalités de règlement, veuillez vous reporter à la fiche pratique 6.

*Pour de plus amples informations, contactez le RACD au **01 44 95 68 38** ou par courriel à contactracd@ircec.fr*

*Pour tout renseignement sur les déclarations et les règlements déjà effectués, contacter l'AGESSA au **01 48 78 85 91** ou par courriel à diffuseurs@agessa.org*

RACD

Copyright IRIS France 12026898 Reproduction interdite

RACD

RÉGIME DE RETRAITE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES ET AUTEURS DE FILMS

MODE D'EMPLOI DU BORDEREAU DECLARATIF RACD

PRECOMPTE PRODUCTEUR RACD

(Loi du 9 décembre 2004-décret d'application n°2004-1385 du 22/12/2004)

L'AGESSA est collecteur pour le compte du RACD qui ensuite gère l'intégralité de vos déclarations et de vos cotisations.

Le traitement du bordereau déclaratif RACD est désormais automatisé.

Vous devez utiliser le nouveau bordereau RACD à télécharger à l'exclusion de tout autre document et le remplir :

- **en respectant les zones à renseigner**
- en écrivant à l'**encre bleue ou noire** et en **lettres majuscules**.

Tout bordereau, incomplet, raturé ou utilisant un autre support, ne pourra être traité

OUI

Raison sociale du producteur

Nom M A R T I N

N° 6 0 Rue

NON

Raison sociale du producteur

Nom M A R T I N

N° 6 0 Rue

9 RUE DE VIENNE, 75403 PARIS CEDEX 08. T. 01 44 95 68 38 F. 01 44 95 68 39

MODE D'EMPLOI

1 Le bordereau rempli et signé doit impérativement être retourné à :
AGESSA
21, bis rue de Bruxelles 75439 Paris Cedex 09.

2 Indiquez votre N° AGESSA **(chiffres uniquement).** Si vous n'êtes pas encore affilié ou si vous ne retrouvez plus votre numéro, laissez ces cases vides.

3 Veuillez remplir obligatoirement les coordonnées de la société de production

4 La période de déclaration correspond à la période de rémunération.

- Pour tout auteur rémunéré entre le 1er janvier et le 31 mars, veuillez cocher le 1er trimestre. Votre déclaration doit être envoyée au plus tard le 15 avril.
- Pour la période du 1er avril au 30 juin, veuillez cochez le 2e trimestre. Déclaration au 15 juillet.
- Pour la période du 1er juillet au 30 septembre, veuillez cocher le 3e trimestre. Déclaration au 15 octobre
- Pour la période du 1er octobre au 31 décembre, veuillez cocher le 4e trimestre. Déclaration au 15 janvier de l'année suivante.

5 Veuillez noter ici le montant total des redevances brutes de droits d'auteur que vous avez versé aux auteurs assujettis à la cotisation de 8%.

6 Veuillez calculer et inscrire le montant de la cotisation correspondant à 8% du montant total des redevances brutes de droits d'auteur.

7 Veuillez noter ici le montant total des redevances brutes de droits d'auteur que vous avez versé aux auteurs assujettis à la cotisation de 1%.

8 Veuillez calculer et inscrire le montant de la cotisation correspondant à 1% du montant total des redevances brutes de droits d'auteur.

9 Veuillez noter ici le montant total à régler qui doit correspondre selon les cas :

- À la somme marquée en 6, si vous n'avez rémunéré que des auteurs assujettis à la cotisation de 8%
- Au total des sommes marquées en 6 et en 8, si vous avez rémunéré des auteurs assujettis à la cotisation de 8% et à la cotisation de 1%
- À la somme marquée en 8, si vous n'avez rémunéré que des auteurs assujettis à la cotisation de 1%

Feuillet 1

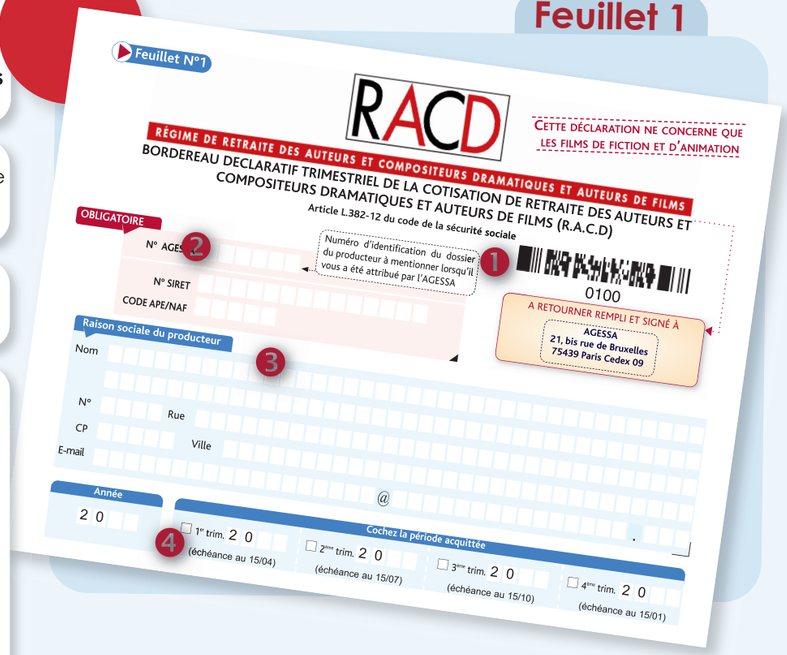
Feuillet N°1
RACD
RÉGIME DE RETRAITE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES ET AUTEURS DE FILMS
BORDEREAU DECLARATIF TRIMESTRIEL DE LA COTISATION DE RETRAITE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES ET AUTEURS DE FILMS (R.A.C.D)
Article L.382-12 du code de la sécurité sociale
CETTE DÉCLARATION NE CONCERNE QUE LES FILMS DE FICTION ET D'ANIMATION
OBLIGATOIRE
N° AGESSA
N° SIRET
CODE APE/NAF
Numéro d'identification du dossier du producteur à mentionner lorsqu'il vous a été attribué par l'AGESSA
0100
A RETOURNER REMPLI ET SIGNÉ À
AGESSA
21, bis rue de Bruxelles
75439 Paris Cedex 09
Raison sociale du producteur
Nom
N°
Rue
CP
Ville
E-mail
Année
2 0
Cochez la période acquittée
1er trim. 2 0 (échéance au 15/04)
2ème trim. 2 0 (échéance au 15/07)
3ème trim. 2 0 (échéance au 15/10)
4ème trim. 2 0 (échéance au 15/01)
1
2
3
4

La déclaration étant trimestrielle, vous ne pouvez remplir qu'une période par bordereau.

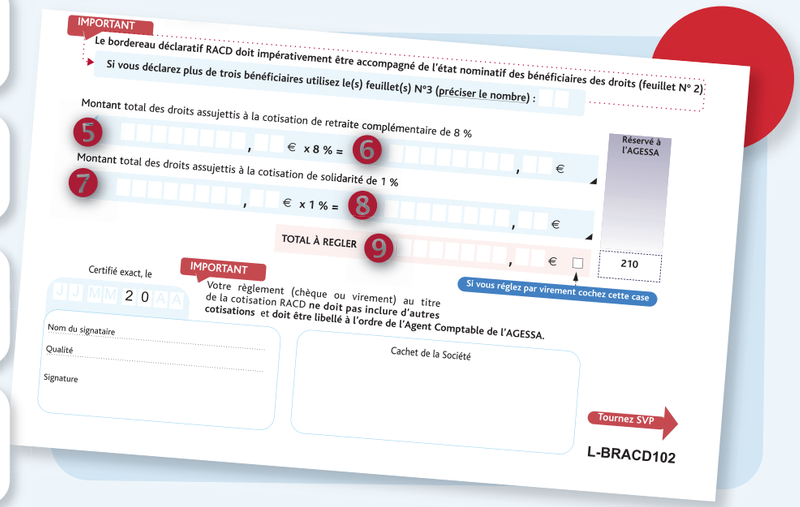
IMPORTANT
Le bordereau déclaratif RACD doit impérativement être accompagné de l'état nominatif des bénéficiaires des droits (feuillet N° 2)
Si vous déclarez plus de trois bénéficiaires utilisez le(s) feuillet(s) N°3 (préciser le nombre) :
Montant total des droits assujettis à la cotisation de retraite complémentaire de 8 %
x 8 % =
Montant total des droits assujettis à la cotisation de solidarité de 1 %
x 1 % =
TOTAL À REGLER
Réservé à l'AGESSA
210
Si vous réglez par virement cochez cette case
IMPORTANT
Votre règlement (chèque ou virement) au titre de la cotisation RACD ne doit pas inclure d'autres cotisations et doit être libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'AGESSA.
Certifié exact, le
J J M M A A
2 0
Nom du signataire
Qualité
Signature
Cachet de la Société
Tournez SVP
L-BRACD102
5
6
7
8
9

Dans tous les cas, votre règlement doit correspondre au montant total à régler. Vous ne devez pas y inclure d'autres cotisations.

COMMENT REMPLIR LE BORDEREAU DECLARATIF

10 Veuillez reporter la période que vous avez indiquée sur le feuillet 1.

11 Vous devez remplir pour chaque auteur concerné par la cotisation RACD, la civilité, le nom, le prénom, l'adresse complète, le numéro de sécurité sociale ainsi que la date de naissance.

12 Merci de cocher l'activité concernée. ***Tout auteur ayant une activité qui ne figure pas dans ce cadre n'est pas assujetti à la cotisation RACD.***

13 Veuillez remplir le montant brut des droits assujettis à la cotisation de 8% de l'auteur dont vous avez noté les coordonnées dans le cadre gauche. ***Attention ne pas porter dans ce cadre le montant de la cotisation de l'auteur.***

Feuillet 2

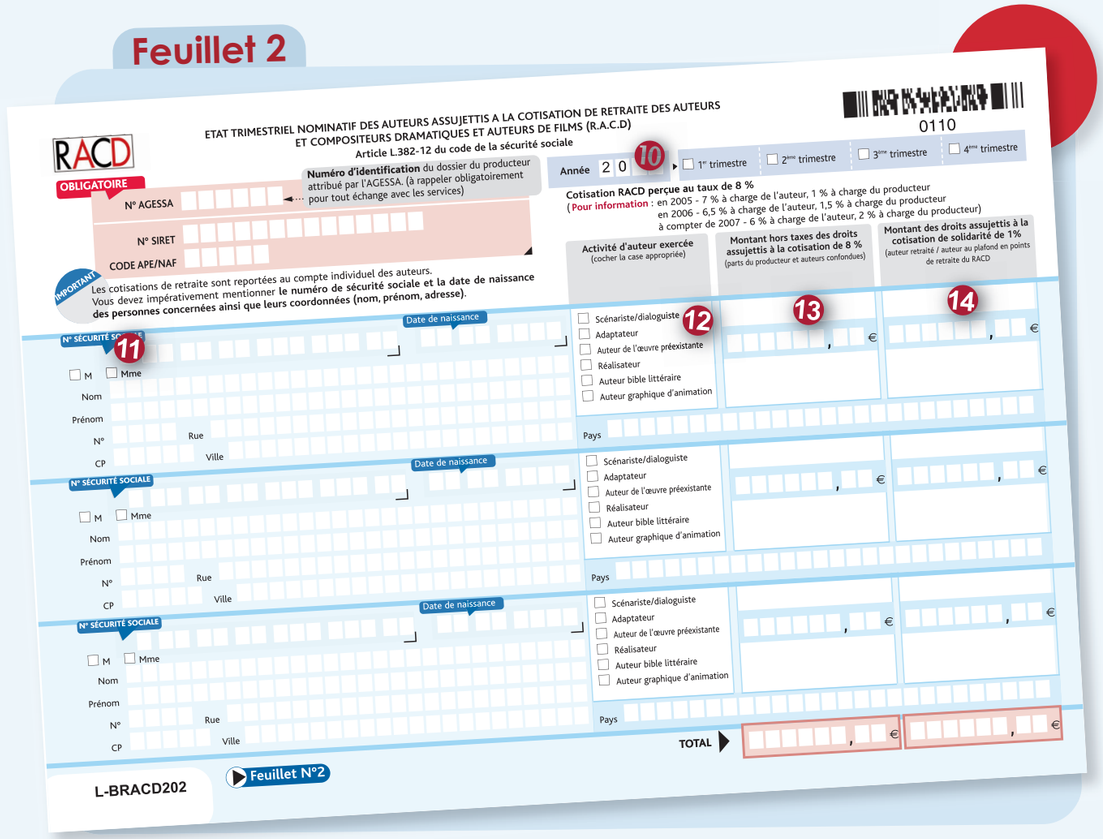
RACD
ETAT TRIMESTRIEL NOMINATIF DES AUTEURS ASSUJETTIS A LA COTISATION DE RETRAITE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES ET AUTEURS DE FILMS (R.A.C.D)
Article L.382-12 du code de la sécurité sociale
0110
OBLIGATOIRE
N° AGESSA
N° SIRET
CODE APE/NAF
Numéro d'identification du dossier du producteur attribué par l'AGESSA. (à rappeler obligatoirement pour tout échange avec les services)
Année 2 0
1er trimestre
2ème trimestre
3ème trimestre
4ème trimestre
Cotisation RACD perçue au taux de 8 %
(Pour information : en 2005 - 7 % à charge de l'auteur, 1 % à charge du producteur
en 2006 - 6,5 % à charge de l'auteur, 2 % à charge du producteur)
à compter de 2007 - 6 % à charge de l'auteur, 2 % à charge du producteur)
IMPORTANT
Les cotisations de retraite sont reportées au compte individuel des auteurs.
Vous devez impérativement mentionner le numéro de sécurité sociale et la date de naissance des personnes concernées ainsi que leurs coordonnées (nom, prénom, adresse).
Activité d'auteur exercée (cocher la case appropriée)
Montant hors taxes des droits assujettis à la cotisation de 8 % (parts du producteur et auteurs confondues)
Montant des droits assujettis à la cotisation de solidarité de 1% (auteur retraité / auteur au plafond en points de retraite du RACD
N° SÉCURITÉ SOCIALE
Date de naissance
M Mme
Nom
Prénom
N°
Rue
CP
Ville
Pays
Scénariste/dialoguiste
Adaptateur
Auteur de l'œuvre préexistante
Réalisateur
Auteur bible littéraire
Auteur graphique d'animation
TOTAL
L-BRACD202
Feuillet N°2
10
11
12
13
14

Un auteur ne peut être assujetti à la fois à la cotisation de 8% et à la cotisation de 1%.Veuillez choisir la colonne 13 ou 14.

14 Veuillez remplir le montant brut des droits assujettis à la cotisation de 1% de l'auteur dont vous avez noté les coordonnées dans le cadre gauche. ***Attention ne pas porter dans ce cadre le montant de la cotisation de l'auteur.***

RAPPEL :
la déclaration RACD doit être distincte de la déclaration de vos cotisations AGESSA et vous devez adresser deux règlements séparés à l'AGESSA.